

**Conseil d'administration**  
**Séance du Mardi 22 juin 2021**

**Membres présents :**

Collège des professeurs : Georges DURRY, Nathalie BARRANDON, Guillaume GELLÉ, Anaïs DANET, Alexandre DENOYER, Béatrice MARIN, Hamid MORJANI, Dominique ROUX

Collège autres enseignants : Emmanuel RIGUET, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Jean-Marc BASCOURRET, Suzane EL HAGE, David ANNEBICQUE

Collège étudiants : Matéo MEVIZOU, Lucie CONTAL

Collège BIATSS : Nathalie HUMBERT, Frédéric VELARD, Philippe POPLIMONT, Ambre PERRIGUEY

Personnalités extérieures : Xavier ALBERTINI, Patricia DURIN

**Membres représentés :**

Françoise LE NY a donné pouvoir à Georges DURRY

Christelle DELCERCQ a donné pouvoir à Dominique ROUX

Augustine LEMOINE a donné pouvoir à Matéo MEVIZOU

Virginie BRULE-PINTAUX a donné pouvoir à Philippe POPLIMONT

Arnaud HUGUEL et Jean-Luc PROST ont donné pouvoir à Guillaume GELLÉ

Corinne DHILLY et Aude GALLAND ont donné pouvoir à Olivier DUPERON

**Membre de droit :**

Hélène ŒUF, agent comptable

**Invités de droit :**

Mme la Rectrice, représentée par Monsieur Julien JACQUOT

### **Invités présents :**

Laurent LUCAS, Damien JOUET, Christophe CLEMENT, Essaid AIT-BARKA, Thierry LETELLIER, Marie OLIVIER, Yannick REMION, Anne JUSSIAUME, Emmanuelle LECLERC, Patrick RAVAU, Aurore LONCHAY, Laure CASTIN, Ahlem ARFAOUI, Marie-Odette VICTOR, Jimmy MOREL

Début 14h08

#### **1. Points d'information :**

Monsieur le président explique que la situation sanitaire à l'URCA est maîtrisée avec un seul cas positif recensé la veille parmi les personnels. Les consultations des étudiants chez le psychologue sont nombreuses et révèlent que les étudiants ont besoin d'un accompagnement majeur. Ce constat a incité les universités à demander un plan au niveau national en faveur des services de santé universitaires. Monsieur le président souligne également que les personnes et les étudiants ont respecté les mesures sanitaires en vigueur, ce qui a permis la reprise de cours et la tenue d'examens en grande partie en présentiel.

Concernant l'Institut Georges Chappaz, monsieur le président explique qu'une convention est en cours d'élaboration avec la Villa Bissinger. Les financements induits seront pris en charge par la communauté de la Grande Vallée de la Marne.

Monsieur le président expose qu'une candidature associant l'URCA, la ville de Reims, le Grand Reims et le syndicat interprofessionnel du Champagne a été déposée pour que Reims accueille l'Organisation internationale du vin. Elle est en concurrence avec Bordeaux et Dijon. Il est proposé d'accueillir cette organisation qui regroupe 143 pays à la villa-douce, permettant ainsi de conserver celle-ci dans le patrimoine de l'université. Les arbitrages s'effectuent au niveau du président de la république et les résultats devraient être connus au mois de juillet.

Monsieur Olivier DUPERON indique que pour la séance du jour, il y a 22 membres du conseil d'administration présents et 8 conseillers représentés. Il rappelle l'ordre du jour de la séance.

#### **2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2021:**

Monsieur Georges DURRY demande des ajouts en page 3 du procès-verbal, notamment sur l'explication du vote de l'opposition sur le bilan financier.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal de la séance du 16 mars 2021, à l'unanimité.*

#### **3. Adhésion à l'Association Reims 2028 – Capitale européenne de la culture :**

Monsieur Xavier ALBERTINI explique que cette association a été créée dans le cadre de la candidature de la ville de Reims pour être labellisée Capitale européenne de la culture en 2028. Il s'agirait d'un accélérateur de projets pris dans une logique plus large : la culture comme clé de voute d'une expérience inclusive touchant l'ensemble de la population. Ce fut notamment le cas à Marseille et à Lille. Cette candidature se fera en deux temps. Être candidat, c'est préfigurer une ville et un territoire sur 10 ans. Un livrable devra être déposé au plus tard le 30 avril 2022 pour un examen en juillet 2022. L'association est notamment portée par la ville de Reims qui a souhaité y associer un certain nombre

de membres fondateurs dans le but de mettre en place un certain nombre de projets, de mécénats et de partenariats. Cette structure comprendra la ville de Reims, le Grand Reims, le CHU, le CIVC, la CCI, la REMCA. Les étudiants seront associés à ce projet afin d'emporter l'ensemble du territoire. Des contacts ont également été pris avec d'autres villes de l'ex-région Champagne-Ardenne, comme Charleville-Mézières pour espérer une dynamique dans une dimension de bassin. Les concurrents sur ce projet sont Le Havre associé à Rouen, Clermont-Ferrand et Nice. La ville de Reims sera associée à une ville tchèque également candidate.

Monsieur Georges DURRY demande si l'adhésion de l'URCA à l'association demande la mise en œuvre de moyens humains ou budgétaires.

Monsieur le président répond que cette adhésion se fera moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 1000 euros. Il s'agit d'un enjeu culturel important pour le territoire qui relève des missions de l'URCA et de sa responsabilité sociétale sur le territoire.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve l'adhésion de l'université à l'Association Reims 2028 – Capitale européenne de la culture, à l'unanimité.*

#### **4. Questions ressources humaines :**

- **Lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels**

Madame Tamar BALAN effectue la présentation des lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours. Le comité technique a rendu un avis défavorable avec 6 voix contre, 2 abstentions et 2 voix pour.

Monsieur Frédéric VELARD demande la date de mise en œuvre du dispositif.

Madame Tamar BALAN répond qu'il sera mis en place pour la prochaine année universitaire.

Monsieur Frédéric VELARD sollicite la raison de l'avis défavorable du comité technique.

Monsieur Olivier DUPERON répond que le point central des discussions a porté sur la fin du paritarisme dans la composition des commissions administratives paritaires qui ont perdu la compétence sur les parcours professionnels. Il s'agit d'un point mis en place par la loi du 6 août 2019. L'université n'a donc pas de marge de manœuvre sur ce point.

Madame Dominique ROUX demande pourquoi il y a des élus nommés dans les services communs de l'université et pas seulement dans les composantes pour les enseignants du second degré et demande comment ils peuvent apprécier le travail d'un enseignant.

Monsieur le président répond que les services communs ont des statuts proches de ceux des composantes et peuvent avoir des missions d'enseignement, comme le SUAPS. Il ne s'agit pas de services de l'administration de l'université mais de services dédiés aux usagers.

Madame Dominique ROUX demande à quel moment s'opère la répartition 50% CNU et 50% établissement pour les avancements des enseignants-chercheurs dans le calendrier.

Monsieur le président répond que pour la promotion d'un enseignant-chercheur, un premier avis est donné par le conseil académique restreint qui est ensuite remonté au CNU. Les dossiers non promus par le CNU sont redescendus sur la voie locale et réexaminés par le CAC restreint.

Madame Dominique ROUX demande à quel moment s'opère la répartition.

Monsieur le président répond qu'il n'y a pas de répartition. La répartition est notifiée par le ministère après le CNU en application de règles nationales.

Monsieur Georges DURRY demande le nombre de promotions déterminé.

Monsieur le président répond que les critères se font au niveau national. Les grands ratios sur ce type d'opérations sont nationaux.

Madame Tamar BALAN ajoute que cela se fait plutôt au printemps après les CNU.

Madame Dominique ROUX indique que les grilles établies pour ce type de promotion reposent sur des évaluations volumétriques relatives à chaque fonction/emploi. Elle demande comment cela est objectivé d'un point de vue qualitatif.

Monsieur le président répond qu'un avis du conseil de la composante est donné. Ces avis sont essentiels. Ce n'est pas au niveau des conseils centraux ou de la présidence que l'on peut observer si les gens font leur travail.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il y a des collègues qui ne sont pas classés sur la prise de responsabilité au niveau des composantes. Ces remarques ne peuvent pas être généralisées à tous.

Monsieur le président explique qu'il parle de manière générale et trouve dommage qu'il n'y ait jamais d'avis négatif, ce qui pourrait aider l'établissement.

Madame Nathalie BARRANDON indique que le critère concernant la recherche est volumétrique. Elle ne pense pas que les livres publiés soient pris en considération.

Monsieur le président indique qu'il s'agit de la compétence du conseil académique.

Monsieur Christophe CLEMENT précise que la seule vérification effectuée porte sur le fait que le collègue a bien une activité recherche, qu'il fait partie d'un laboratoire et a bien publié sur les cinq dernières années. Il y a également une partie évaluation collective pour l'université et la mesure de l'investissement niveau formation.

Madame Nathalie BARRANDON indique qu'il n'y a donc pas de promotion basée sur la qualité de la recherche.

Monsieur Georges DURRY indique qu'il est possible pour une promotion au niveau local d'évaluer la recherche.

Monsieur Christophe CLEMENT indique que ce n'est pas le choix qui a été fait.

Monsieur le président explique que la recherche n'est pas évaluée car sinon il faudrait mobiliser une commission d'experts. De plus, cela existe déjà au niveau du CNU. L'avis donné est basé sur un ensemble d'évaluations données par des structures internes. Le conseil académique restreint désigne deux rapporteurs pour donner un avis sur l'ensemble du dossier mais il n'y a pas d'évaluation par partie au niveau de l'établissement.

Monsieur Georges DURRY indique que les retours des CNU sont difficilement exploitables et très différents d'une section à une autre.

Monsieur le président rappelle que le débat pour savoir s'il faut s'appuyer sur le CNU a déjà eu lieu et qu'il a toujours été favorable. Une demande pour la révision des grilles d'évaluation a été faite. Il faut également veiller à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt entre les rapporteurs désignés en interne et

les candidats. Ensuite, le conseil académique fait son travail. Monsieur le président a suivi tous les avis du conseil académique.

Madame Nathalie HUMBERT indique qu'il y a eu des avancées positives concernant les LDG, notamment en termes de valorisation et promotion des carrières pour les BIATSS. Les CPE n'ont plus de compétences concernant les promotions. Dans les textes, il n'est écrit nulle part qu'il faut abandonner le paritarisme entre l'administration et les représentants du personnel lors des futurs groupes de travail. Madame Nathalie HUMBERT demande pour quelle raison l'administration de l'URCA avait fait ce choix alors que d'autres universités avaient fait le choix de conserver le paritarisme.

Monsieur Georges DURRY demande quelle est la composition du collège d'experts pour la promotion des BIATSS.

Madame Tamar BALAN répond que le collège d'experts est composé à la suite d'un appel à candidatures. Il faudra compter une vingtaine d'experts. Deux rapporteurs seront désignés par dossier. Une personne sera concernée par les aspects généralistes du dossier et une autre sera concernée par les aspects plus techniques. Pour les BAP scientifiques, il faudra des experts dans les domaines concernés.

Monsieur Georges DURRY demande si cela sera représentatif de toutes les BAP.

Madame Tamar BALAN répond que c'est l'idée.

Monsieur Olivier DUPERON indique que concernant le paritarisme, le choix de l'établissement est de s'inscrire dans le respect de la loi.

Madame Ambre PERRIGUEY indique que d'autres choix auraient pu être faits et prend acte qu'il s'agit d'un choix de l'établissement.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels **avec 19 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions.***

## **5. Questions immobilières :**

- **Présentation du bilan de gaz à effet de serre (BEGES) et débat d'orientations pour un plan d'action**

Madame Sandrine GOURNAY présente le bilan de gaz à effet de serre.

Madame Marie OLIVIER remercie les personnels de l'université ayant contribué à la collecte des données.

Monsieur le président indique qu'une étude représentant l'impact économique sera présentée au mois de septembre ou octobre.

Madame Nathalie BARRANDON demande si l'impact du bilan numérique (usage des mails, etc.) a été pris en compte.

Monsieur le président indique que l'usage du numérique n'a pas un impact neutre.

Madame Marie OLIVIER répond que cela a été pris en compte par l'achat des équipements et la consommation d'électricité.

Madame Nathalie BARRANDON demande si les serveurs ont également été pris en compte.

Madame Sandrine GOURNAY répond que oui, dans la partie énergie.

Madame Marie OLIVIER précise que l’empreinte carbone d’un mail dépend du nombre de destinataires et du nombre de pièces jointes. A l’université, on échange de l’ordre de 250 000 mails par jours.

Madame Nathalie BARRANDON indique que tout est dématérialisé à l’université.

Monsieur le président indique qu’il faut prendre en compte l’empreinte carbone de ces pratiques. Une approche collective est nécessaire. L’idée de ce bilan est d’apporter des réponses afin que l’université soit plus vertueuse lors qu’une prochaine étude. Il s’agit d’un point important de son programme qui est porté par la vice-présidente au développement durable.

Madame Marie OLIVIER présente les propositions de lignes directrices d’amélioration.

Monsieur le président indique que concernant les achats, il s’agit d’un problème de responsabilité de l’université vis-à-vis du territoire. L’université génère plus de 20 000 emplois au niveau mondial. Ces emplois apparaissent pour moitié à l’étranger. La politique d’achats pourrait être relocalisée sur le territoire.

Monsieur le président attend du conseil d’administration des propositions claires en rupture avec la pratique. La budgétisation des actions est complexe et nécessite un certain temps de réflexion.

Madame Dominique ROUX explique que le laboratoire REGARDS pourrait bénéficier d’une analyse GES avec LABOS 1.5.

Madame Marie OLIVIER explique que LABOS 1.5 est un collectif pouvant permettre aux laboratoires de faire un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre. Cela serait redondant avec l’étude menée par l’URCA. Cela pourrait servir si tous les laboratoires le faisaient. Il s’agit d’un gros travail pour lequel elle a du mal à voir le rapport cout/bénéfice.

Monsieur le président invite les personnels du laboratoire REGARDS à participer aux réflexions s’ils le souhaitent.

Madame Dominique ROUX explique qu’il existe une manifestation à la rentrée appelée « rentrée climat » permettant de sensibiliser les étudiants aux questions du climat.

Monsieur le président indique qu’il s’agit d’un sujet important dans toutes les universités. Il est nécessaire de mobiliser les étudiants sur ces questions et de leur enseigner les pratiques vertueuses. Une réflexion peut être mise en place au niveau des ECTS.

Madame Anaïs DANET demande quel est l’avantage des cours magistraux en comodal qui risque de multiplier les bandes passantes.

Madame Marie OLIVIER répond que cela dépend de l’importance du déplacement de l’étudiant.

Monsieur le président indique que cela relève du bon sens. Le travail passe par la pédagogie. Il faut soutenir les bonnes initiatives, notamment avec l’utilisation du numérique. La proposition est de responsabiliser les composantes avec un calendrier établi par les étudiants. Le reste est à établir en fonction de la volonté des enseignants et des enseignants-chercheurs.

Madame Nathalie BARRANDON indique que les déplacements étudiants représentent une part importante. Elle se demande s’il n’y a pas un problème de logement étudiant avec un manque de résidences universitaires à proximité des campus.

Madame Marie OLIVIER indique que beaucoup d'étudiants ont plus de 20 heures par semaine.

Madame Nathalie BARRANDON indique que ce qui est important est que l'étudiant soit présent sur le campus.

Monsieur le président explique qu'il existe un observatoire du logement étudiant recensant les logements étudiant sur Reims qui n'est pas un domaine tendu sur la ville. Des rénovations pour la création de logements étudiants sont en cours. Une résidence est prévue à côté de la fac de lettres pour début 2023.

Monsieur Matéo MEVIZOU explique que beaucoup d'étudiants choisissent de prendre leur véhicule.

Madame Marie OLIVIER explique qu'un travail est en cours avec le CROUS, la ville de Reims, le Grand Reims et la Citura pour travailler sur le plan de mobilité étudiante.

Monsieur le président précise que ce travail est effectué sur tous les sites.

Monsieur Olivier DUPERON ajoute que la réflexion reste ouverte et devrait mener à la présentation d'un plan d'actions pour un prochain conseil d'administration.

Madame Marie OLIVIER demande s'il y a des volontaires pour participer à un groupe de travail afin de finaliser ce plan d'actions.

## **6. Questions financières :**

### **- Tarif d'indemnité d'expertise**

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le montant de 150 euros de vacation correspondant aux expertises effectuées par les personnalités extérieures évaluant les dossiers déposés par les chercheurs de l'URCA, à l'unanimité.*

### **- Tarifs E-boutique**

Monsieur Olivier DUPERON explique qu'il s'agit d'une évolution tarifaire.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les tarifs de la E-boutique de l'établissement, à l'unanimité.*

## **7. Questions pédagogiques :**

### **- Capacités d'accueil santé minimale 2022**

Monsieur le président explique que l'objet de cette délibération est de fixer le plancher du nombre de places dans les différentes filières de l'année prochaine. Il pourrait y avoir une augmentation du nombre de places après échanges avec l'ONDPS Grand Est.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les capacités d'accueil santé minimale pour l'année universitaire 2021-2022, à l'unanimité.*

### **- Création d'un double-diplôme en partenariat avec l'université russe d'économie Plekhanov de Moscou (master CGAO parcours Contrôle Financier et Contrôle de Gestion)**

Monsieur Damien JOUET présente le double-diplôme créé en partenariat avec l'université russe d'économie Plekhanov de Russie.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création d'un double-diplôme en partenariat avec l'université russe d'économie Plekhanov de Moscou, à l'unanimité.*

- **Modification et création de DU/DIU (DIU Enseigner à l'étranger, DU Métiers de l'enseignement d'EPS, DIU Médecine de la personne âgée, DIU Positionnement et mobilité en fauteuil roulant, DU Sécurité Défense, DU Classe Prépa Talents MotivTalents)**

Monsieur Damien JOUET explique les modifications et les créations de DU et DIU.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification du DU Sécurité et Défense et du DIU Thérapeutique homéopathique et la création du DIU Enseigner à l'étranger, du DU Métiers de l'enseignement d'EPS, du DIU Médecine de la personne âgée, du DIU Positionnement et mobilité en fauteuil roulant et du DU Classe Prépa Talents MotivTalents, à l'unanimité.*

- **Calendrier universitaire 2021-2022 – volet pédagogique**

Monsieur Damien JOUET présente le calendrier universitaire.

Madame Ambre PERRIGUEY demande si les samedis sont inclus dans la pause pédagogique.

Monsieur Damien JOUET répond que les samedis sont compris dans la pause pédagogique après les cours, excepté celui du week-end de l'ascension.

Madame Ambre PERRIGUEY demande si le week-end de l'ascension comprendra une fermeture administrative pour les personnels.

Monsieur le président répond que ce point n'a pas encore été décidé et doit être discuté avec les représentants des personnels.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le calendrier universitaire 2021-2022 pour le volet pédagogique, à l'unanimité.*

- **Prolongation exceptionnelle de l'année universitaire (Covid)**

Monsieur Damien JOUET explique cette prolongation fait suite à la crise sanitaire. Des diplômés ont demandé une prolongation de l'année universitaire jusqu'au 31 décembre 2021 pour la réalisation de stages. Il y a eu des demandes tardives de dérogation.

Monsieur le président propose que la délibération du conseil d'administration soit modifiée afin que l'ensemble des diplômés puisse bénéficier d'une prolongation de l'année universitaire pour les stages, ce que les conseillers acceptent.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le principe de la prolongation de l'année universitaire jusqu'au 31 décembre 2021 pour la réalisation de stage, à l'unanimité.*

- **Relevés de décisions de la CFVU du 11 mai 2021 et du 15 juin 2021**

Néant

## **8. Questions recherche :**

### **- Charte pour la science ouverte**

Monsieur Hamid MORJANI effectue la présentation de la charte.

Monsieur le président explique que cette charte découle d'un plan national de la science ouverte et fait appel à la responsabilité des chercheurs et des enseignants-chercheurs face aux enjeux nationaux et à la politique de publication. Chacun doit décliner une stratégie pour pouvoir respecter les engagements de l'Etat. Cette charte rappelle également le plan science avec et pour la société. Cela appelle cette ouverture vers la société sur différents sujets pour lesquels il y aura des appels à manifestation d'intérêt et des appels à projet. Dans le cadre de la LPR, il sera de la responsabilité des universités de faire vivre cette question de science avec et pour la société. Il s'agit d'enjeux de politiques publiques importants.

Monsieur Olivier DUPERON précise que cette charte a été approuvée par la commission recherche.

Monsieur Frédéric VELARD indique qu'il y a pas mal d'éditeurs qui proposent des versions purement open science. Le coût de publication dans ces journaux est très cher. Il s'agit d'un coût à supporter en plus de celui de la recherche. L'URCA s'engage dans une démarche dans laquelle l'évaluation des collègues ne se fera plus nécessairement sur la réputation des journaux et des éditeurs. Il demande quelles peuvent être les solutions alternatives et comment faire pour que cela soit reconnu en dehors de ce cercle.

Monsieur le président répond qu'il s'agit du cadre d'une politique publique. L'URCA, en tant qu'opérateur, doit proposer des éléments en interne. Tous les opérateurs de toutes les structures seront pris en compte. Tout va changer en termes d'appréhension et de qualité de la production scientifique et de son appréhension au niveau national. On est dans des stratégies de discussions avec les éditeurs qui sont collectives au niveau de l'Etat. Il prend l'exemple de Couperin qui est une alliance de tous les établissements et de tous les organismes pour imposer des conditions dans les négociations aux grands éditeurs.

Monsieur Hamid MORJANI explique qu'il a participé à une présentation du plan d'actions science ouverte du CNRS. Les personnels responsables des concours de recrutement des chargés de recherche n'ont pas encore d'éléments pour effectuer cette transition prochaine.

Monsieur le président indique qu'il y aura une transition.

Madame Dominique ROUX indique qu'il va y avoir le bilan HCERES. Le CNRS a abandonné son ranking de publications. Elle demande comment faire au niveau du bilan si cela n'a plus de sens de se baser sur les ranking.

Monsieur le président indique que l'on est en transition et que l'on est sur des communautés. Chacun connaît la qualité des publications de sa communauté. L'évaluation est faite par les pairs. Il n'y a pas forcément besoin du CNRS ou du HCERES. On ne sait pas encore comment va se passer l'évaluation par le HCERES. Il faut plutôt s'inscrire dans des politiques qualité fixées par les unités. Le fait de sensibiliser les chercheurs est problématique. Il ne faut pas courir après une production scientifique en nombre si elle est qualitative.

Monsieur le président indique qu'il y a une responsabilité vis-à-vis de la société qui paie. Il faut donc faire de la qualité sur le plan scientifique avec des articles scientifiques qui doivent être lus par le plus grand nombre.

Monsieur Emmanuel RIGUET indique qu'il est difficile de savoir ce qui peut être fait ou non dans HAL.

Monsieur Hamid MORJANI explique qu'il est possible de mettre dans HAL la version Word d'un manuscrit accepté dans un journal puisqu'il ne s'agit pas de la version PDF du journal.

Monsieur Laurent LUCAS indique qu'il existe un embargo dans les revues scientifiques, notamment en SHS où il est de dix-huit mois. La plupart du temps, il est possible de déposer les versions auteur dans HAL.

Monsieur Hamid MORJANI indique que ces éléments sont discutés au cours de formation.

Monsieur le président indique qu'il faut continuer les journées de sensibilisation à HAL. Les collègues doivent continuer à recenser leurs manuscrits et les déposer dans HAL.

Monsieur Laurent LUCAS ajoute que toutes les unités seront évaluées sur la base de HAL.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la charte pour la science ouverte de l'établissement, à l'unanimité.*

- **Demande de subvention FEDER dans le cadre du projet FreeBioWave**

Monsieur Olivier DUPERON présente la demande de subvention FEDER.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande de subvention FEDER dans le cadre du projet FreeBioWave, à l'unanimité.*

- **Relevé de décisions de la CR du 18 mai 2021**

*Néant*

**9. Questions diverses :**

Monsieur Georges DURRY avait posé la question diverse suivante :

*« Je souhaiterais qu'un point d'information soit fait sur les aménagements prévus à moyens termes sur le campus MdH, notamment le projet de route traversante à mobilité douce. »*

Monsieur le président répond qu'une étude a été menée par le Grand Reims sur la possibilité de faire une liaison passant par le campus Moulin de la Housse et reliant la future gare ferroviaire de Croix Blandin au quartier Europe. Il s'agirait d'une voie à vitesse réduite. La réalisation de cette voie se ferait dans le prochain CPER mais il n'a pas d'autres informations.

Monsieur Georges DURRY indique que le campus serait donc coupé en deux.

Monsieur le président indique que le campus resterait tel quel mais les modulaires seraient déplacés et enlevés. Les activités de la Maison des Langues et d'autres bâtiments seraient recentrés au cœur du campus.

Monsieur Georges DURRY a également posé la question suivante :

*« Je souhaiterais une information des conseillers sur la campagne des ATERs\contractuels (principes ayant conduits à l'arbitrage, ventilation vers les différentes composantes). »*

Il demande la ventilation de tous les ATER contractuels dans les composantes.

Monsieur le président indique qu'il n'y a pas de volonté de cacher le nombre de postes d'ATER. Cette opération est faite en plusieurs temps. La campagne n'est pas encore tout à fait terminée sur Galaxy. Des collègues peuvent encore éventuellement partir. Cette liste sera donnée.

Madame Nathalie BARRANDON indique qu'il y a un souci au niveau national relatif à la prolongation des ATER suite au COVID.

Monsieur le président indique que des choses ont été remontées. S'il y a un problème, il faudra savoir quand auront lieu les remboursements.

Monsieur Julien JACQUOT précise que le rectorat a eu des échanges avec le ministère concernant les post-doc et les contrats doctoraux. Des notifications seront faites en fin d'année.

Monsieur le président ajoute que des réponses aux demandes de financements sont attendues. Le problème est que l'allongement des contrats doctoraux ne portent pas sur le même exercice. Actuellement, il s'agit des crédits de 2022 et les notifications ne sont pas encore complètement finalisées. Il pense que cette année, il n'y aura que les contrats doctoraux.

Madame Béatrice MARIN indique que certains étudiants ont demandé une prolongation de leur contrat. S'ils ont accepté un poste d'ATER, ils ont démissionné de leurs contrats doctoraux.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h32.*